



Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 24 mai 2016 à 19h00

Le Président, Stéphane Guillaume, ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015.
3. Comptes 2015.
4. Adoption du règlement sur les finances communales.
5. Demande de crédit pour l'aménagement du Quartier « Sur les Chemins »
6. Informations du Conseil communal.
7. Divers.

Il est accepté sans modification.

1. Appel :

Sont présents.

Roger Buchs, Philippe Debiève, Stéphane Evard, Stéphane Guillaume, Annick Juvet, Fabien Pétremand, Ludovic Pétremand, Daisy Piaget et Gérard Sermet.

Excusée : Laure Schichtig

En retard : Laurent Piaget et Philippe Juvet, pour des raisons professionnelles.

2. Procès-verbaux :

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements aux auteurs.

3. Comptes 2015

Stéphane Evard relève deux éléments dans le rapport du fiduciaire, la fortune nette qui ne correspond pas et les charges autofinancées qui n'apparaissent pas.

L'administratrice explique que le résultat n'est pas passé avant l'acceptation des comptes, ce qui constitue la différence pour la fortune nette. Toutefois à l'ouverture du bilan au 1.1.2016, c'est le montant du rapport du fiduciaire qui apparaîtra.

Quant aux charges, elles ne sont pas mentionnées lorsque qu'il s'agit de chapitres autofinancés.

Le président présente les comptes de chaque chapitre.

Formation professionnelle : M. St. Evard précise que le total ne correspond pas même si cela ne changera pas le résultat. Il s'agit d'une erreur d'addition dû à un mauvais code informatique.

M. St. Evard relève une erreur dans le montant de la colonne « dont amortissement » qui ne correspond pas aux amortissements réels. L'administratrice explique que le compte 12.123.39 présente un montant de Fr. 1'340.00 qui ne devrait pas figurer pour information étant donné que le solde au 1.1.2015 est à zéro.

Stéphane Evard lit le rapport de la commission financière.

Lors de sa séance du 9 mai dernier, les membres de la commission financière ont examiné les comptes 2015 en l'absence du rapport de la Fiduciaire mais avec une garantie écrite de la Fiduciaire Lebet confirmant l'exactitude de ceux-ci.

Le résultat des comptes avec un bénéfice de Frs. 1'658.13 et des amortissements légaux de Frs. 111'755.00 ont pleinement satisfait les membres de la CF qui recommandent aux membres du Conseil Général de les accepter. Les membres de la CF remercient l'administratrice pour la bonne tenue et l'excellente présentation des comptes.

Cosette Pétremand lit l'arrêté :

Article premier Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2015 qui comprennent:

- a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	Fr.	2'887'235.27
Revenus	Fr.	2'888'893.40
Excédent de revenus	Fr.	1'658.13
 - b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	861'947.90
Recettes	Fr.	153'000.00
Investissements nets / augmentation	Fr.	708'947.90

pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier:

Dépenses	Fr.	0.00
Recettes	Fr.	0.00
 - c) le bilan au 31 décembre 2015.
- Art. 2 La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2015 est approuvée.
- Art. 3 1. Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.
2 Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

La Côte-aux-Fées, le 24 mai 2016

Vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Cosette remercie l'assemblée d'avoir accepté les comptes et remercie l'administratrice pour le travail effectué avec la mise en place du nouveau plan comptable.

M. St. Evard demande pour quelle raison la fiduciaire Lebet n'a pas son entête sur le rapport alors que le Conseil général l'a mandatée. Mme C. Pétremand lui répond que, selon les nouvelles normes, M. Lebet doit demander la signature à un expert agréé.

4. Adoption du règlement communal sur les finances

M. Laurent Piaget explique que le règlement a été fait en collaboration avec l'administrateur des Verrières.

L'administratrice relève que le budget 2016 entre dans les limites de frein à l'endettement fixées dans le règlement.

Stéphane Evard lit le rapport de la commission financière

Lors de sa séance du 9 mai dernier, les membres de la commission financière ont été informés des obligations, inconvénients et peut-être avantages du nouveau règlement des finances et faisant confiance à leurs auteurs, ils l'ont accepté à l'unanimité des membres présents et vous recommandent d'en faire de même.

Vote : Le règlement est accepté à l'unanimité.

5. Demande de crédit relatif à l'aménagement du Quartier « Sur les Chemins »

NA commente le rapport : En février 2011, le Conseil général avait accepté une demande de crédit pour un aménagement des parcelles. Dans le cadre de ce plan de quartier, le Conseil communal a reçu récemment une demande d'achat pour la construction d'une maison familiale sur la parcelle 2957.

A la suite de cette demande, il est impératif de créer une route d'accès. Dès lors, une estimation a été demandée à un ingénieur car, au vu des délais, il était impossible d'établir des devis par les entreprises.

L'estimation est très élevée, soit Fr. 460'000.00 avec une variation de 30%. Le détail est donné sur le rapport. En date du 9 mai 2016, il a été présenté à la commission financière qui a également jugé le montant trop élevé et décision a été prise de fixer un maximum de Fr. 330'000.00 pour cette demande de crédit.

M. Laurent Piaget fait part du souci du Conseil communal de perdre une personne du village si la route n'est pas réalisée et que, de ce fait, la construction ne peut pas se faire. De plus, des parcelles sans chemin sont difficiles à vendre. Peut-être une fois la route construite, nous aurons peut-être plus d'intérêt de futurs propriétaires.

M. Stéphane Evard relève que, selon le nouveau règlement, si le quartier n'est pas fait cette année, alors le crédit sera caduc. L'administratrice précise que si le projet a débuté, il peut être reporté sur l'exercice suivant par la création d'une provision.

M. Gérard Sermet est très inquiet par rapport au fait qu'il y a un tiers du montant en divers et imprévus.

M. N. Alber explique qu'il y a des décisions à prendre qui définiront ces coûts.

M. G. Sermet : désire connaître le prix de vente de terrain et savoir si cette charge pourra être répercutée.

M. N. Alber répond que, malgré les prix de vente, nous risquons d'avoir Fr. 50'000.00 à charge communale.

M. Laurent Piaget relève que nous gagnons des contribuables.

M. G. Sermet répond que, s'ils ont des enfants, c'est une charge supplémentaire pour la Commune.

M. N. Alber, précise que, selon un ancien devis, il semble toutefois que le montant de Fr. 330'000.00 devrait pouvoir être réaliste.

M. G. Sermet estime qu'il faudra des drainages et vérifier le sous-sol.

M. St. Evard relève qu'il a fait le calcul et que la vente des parcelles pourra rapporter Fr. 282'000.00.

M. St Evard désire savoir si l'on est obligé d'équiper les terrains ? De plus, le quartier de la Crêta devra aussi avoir un accès au vue de la future construction. Dans les nouveaux projets de constructions, étant donné que nous pouvons équiper en CAD, nous devons proposer une adhésion au CAD. Par contre, sur les Chemins, il n'y aura pas le CAD. Il s'agit donc de favoriser le quartier de la Crêta.

M. N. Alber relève que pour l'instant, si le Quartier « sur les chemins » est proposé, c'est parce que c'est le premier projet qui est arrivé sur le bureau du Conseil communal.

M. L. Piaget explique que lors de la demande du propriétaire, les deux quartiers lui ont été proposés, mais il a donné une préférence à celui des Chemins.

M. R. Buchs relève que le CAD arrivera en 2018, comment feront les propriétaires jusque là ? M. N. Alber précise que Mme Scaglia Giraud trouvera des solutions.

M. St. Evard demande au Conseil communal de vérifier les conditions de vente afin de savoir si les parcelles sont vendues équipées ou non.

M. G. Sermet relève que des plans sont déjà déposés à la Crêta.

M. N. Alber précise que, pour l'instant, le permis ne pourra pas être délivré tant que la route n'est pas créée.

Stéphane Evard lit le rapport de la commission financière.

Comme mentionné dans la présentation de la demande de crédit, lors de sa séance du 9 mai dernier, les membres de la commission financière n'ont pas accepté cette demande de crédit de Frs. 460'000.00 l'estimant trop onéreuse en rapport du gain que pourrait rapporter la vente des parcelles concernées, mais sachant que le plus important est de faire prospérer notre Commune et d'assurer le bien être de nos concitoyens, les membres de la commission ont proposé et accepté un budget ne dépassant pas Frs. 330'000.00 pour ces travaux d'aménagement et vous recommandent d'en faire de même.

M. N. Alber lit l'arrêté :

LE CONSEIL GENERAL

vu le rapport du Conseil communal, du 24 mai 2016;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Un crédit de Fr. 330'000.00 est accordé au Conseil communal pour l'aménagement du Quartier « Sur les Chemins ».

Art. 2 La dépense sera portée au compte des investissements no de projet 10029001 et amortie au taux de 2.25 %.

Art. 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

La Côte-aux-Fées, le 24 mai 2016

Vote : Le crédit est accepté à 6 pour et 2 abstention.

6. Information du CC

M. L. Piaget informe que la route du quartier de la Crêta devra être étudiée. La station des Combes sera rénovée.

M. A. Prospero remercie Stéphane Guillaume qui mettra à disposition de la population son terrain pour créer un chemin pédestre jusqu'à l'étang des Sagnes. Il a mis en place des barrières pour éviter que les promeneurs ne rencontrent des problèmes avec le bétail. Des piquets et de la signalisation seront posés et nous aurons ainsi un parcours pédestre très agréable. D'autres chemins sont en prévision avec les chemins de remaniement. Deux boucles, une de 3 et une de 7 km.

M. L. Piaget donne lecture de son rapport de président et remercie l'administratrice et tous les membres du conseil général pour ces quatre années de législature.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Voici une législature qui prend fin sur une bonne note puisque on boucle avec des comptes encore une fois positifs.

Il est toujours agréable de finir comme cela.

Merci à toi Patricia .

Merci aussi à chacun pour votre engagement tout au long de ces 4 ans qui ont ... comme souvent passé relativement vite.

4 ans avec des défis plus ou moins importants.

Quelques exemples en vrac;

- ✚ L'étude de réseau d'eau avec l'ACRG
- ✚ Les dégâts à la Step à la suite du sinistre de la laiterie
- ✚ La place du village
- ✚ Les déchets au poids
- ✚ L'assainissement du cimetière
- ✚ L'élection d'Yvan Perrin au Conseil d'Etat
- ✚ Le changement d'administratrice
- ✚ L'engagement d'une apprentie de commerce
- ✚ L'informatisation des plans par Newis

- ✚ L'achat d'une saleuse et d'un véhicule
- ✚ La modification de la route de la step
- ✚ La remise en état des archives communales
- ✚ La réfection de la route de la St.-Olivier
- ✚ Le chauffage à distance
- ✚ La mise en valeur de notre bâtiment communal
- ✚ L'appartement du collègue
- ✚ Etc.

Tout cela n'est qu'un petit échantillon de tout ce qui a été accompli, réfléchi, suggéré, pensé en 4 ans comme quoi nous sommes une commune qui avance, rénove, entretien voir innove tout en ayant des comptes sains.

Hélas il y a aussi des réactions négatives dû au monde actuel ou ***Tout fout le camp***

Des décisions qui font mal. Sans vous saper le moral ni vous couper l'appétit, 2 exemples :

- La fermeture de la Poste
- La nouvelle péréquation

Mais ceci est une autre histoire où d'autres défis seront à relever avec de nouvelles autorités communales qui, j'en suis sûr, feront comme nous tous.

Au mieux avec les moyens du bord tout en satisfaisant le mieux possible la population et rester une commune à part entière où il fait bon vivre.

Encore un grand merci à chacun d'entre vous

Conseillères, conseillers généraux

Administratrice

Collègues pour votre dévouement, voire sacrifice pour notre village.

Bon vent à ceux qui vont s'ennuyer les prochaines années, et courage pour les autres qui n'ont pas bien réfléchi pour remplir 4 années de franche rigolade.

7. Divers

M. St. Evard demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de modifier le support actuel du panier de basket par un support amovible. Il semble qu'un tel support ait un coût d'env. Fr. 1'000.00.

Le président prend la parole pour remercier chacun pour tous les projets et les commissions auxquelles les membres ont participé. Il remercie également le Conseil communal et l'administratrice pour le travail effectué.

Certains continueront, d'autres se retirent, il souhaite à chacun beaucoup de sagesse et de bonne humeur dans les projets futurs.

Il clôt la séance et convie chacun pour le repas qui sera servi à l'hôtel de la Poste.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 20h30.

LE SECRETAIRE :

Fabien Pétremand

